



PROTÉGER VOTRE COMMUNE FACE AUX RISQUES D'INCENDIE

Toutes les communes ont l'obligation d'anticiper le risque incendie et de mettre en œuvre le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.



VOS ENJEUX

- > Garantir la meilleure protection aux habitants de votre commune
- > Être en conformité avec la réglementation



NOS SOLUTIONS

- > Connaître l'état, l'inventaire et la capacité de votre parc de Points d'Eau Incendie
- > Optimiser vos investissements de protection contre l'incendie

UNE SOLUTION GLOBALE FACE AUX RISQUES INCENDIE

1

Entretien
& contrôle

+

2

État des lieux
& cartographie

+

3

Recommandations
& optimisation des
investissements

PROTECTION
DE LA COMMUNE
FACE AUX
RISQUES INCENDIE



SAUR & SAVOIR-FAIRE

- > Une équipe locale à votre écoute
- > Une connaissance du contexte territorial
- > Une expertise et un savoir-faire reconnus au quotidien par nos partenaires
- > Un partenariat avec les SDIS (Service départemental d'incendie et de secours)

UNE OFFRE À LA CARTE

Entretien & contrôle

NOUS CONTRÔLONS ET ENTRETENONS LES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)

- > Vérification du fonctionnement mécanique, remise en état, contrôle d'accessibilité
- > Diagnostic complet par du personnel spécialisé (débits, pression)
- > Mise à jour de l'inventaire du parc avec les implantations
- > Remise d'un rapport du diagnostic et d'intervention des travaux effectués comprenant une fiche de vie pour chaque PEI



1

+

État des lieux & cartographie

NOUS RÉALISONS UNE CARTOGRAPHIE DES BESOINS EN EAU ET DES ZONES INSUFFISAMMENT COUVERTES

- > Analyse réglementaire et réalisation d'une carte présentant les besoins en eau
- > État des lieux de la couverture : croisement des besoins incendie avec les ressources incendie existantes



Analyse des besoins en eau

■ Besoin non couvert
■ Besoin couvert

● PEI existant

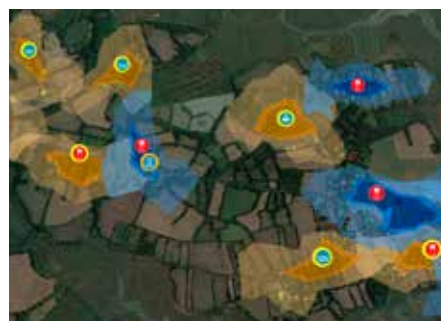
2

+

Recommandations & optimisation des investissements

NOUS ÉTABLISSONS DES RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES VISANT À OPTIMISER VOS INVESTISSEMENTS

- > Réalisation d'une modélisation aboutissant à :
 - des recommandations sur la mise en place de PEI, bâches, ou citernes dans les zones non protégées
 - des scénarios de propositions d'améliorations : maillage, renforcement des réseaux d'eau, déplacements de PEI
- > Vérification de la conformité de la couverture après aménagement
- > Définition d'une fiche projet par aménagement avec estimation financière et intégration des priorités en termes d'investissements à réaliser



Préconisations

● Stab à remplacer par un bi-étagé
● PEI existant
● PEI à créer
● Bâche à créer
● Lagune à équiper

Zones de desserte des PEI

■ PEI existants
■ PEI préconisés

L'EAU & LA CONFIANCE

PLUS DE 100 COLLECTIVITÉS

nous ont déjà fait confiance parmi lesquelles Thiers (63), Tain l'Hermitage (26), Parves-et-Nattages (01), Rochefort-du-Gard (30), La Tremblade (17), Navarrenx (64), Sainte-Marie-en-Ré (17), Surgères (17), Auriac (19), Le Tour-du-Parc (56), etc.

POUR NOUS CONTACTER : deci-saur@saur.com

